

LES MISSIONS

	MEDECIN	INFIRMIERE
<p>Arrêté du 3-11-2015 Périodicité et contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires (art L.541-1 du code de l'éducation)</p>	<p>VISITES MEDICALES 6eme année La visite comprend un dépistage des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage. La famille doit fournir le Carnet de Santé ou un certificat médical attestant qu'un bilan de l'état de santé physique et psychologique a été assuré en ref à l'Art L.541-1 : visite médicale par le médecin qui suit l'enfant (MT). Le bilan comprend : Une Analyse ATCD avec doc PMI L'Info de l'enseignant et bilan après VM Un Entretien avec les parents (conditions de vie, développement, pathologies) Si handicap ou affection chronique proposition d'aide aux démarches (PAI, ..)</p> <p>Vaccins Poids, taille et IMC Examen clinique Audition Vision Bilan langage Bilan psychomoteur Examen buccodentaire</p> <p>Ce bilan est inscrit dans Carnet de santé. Si besoin : AVIS spécialiste et recommandations. Mise a dispo des données aux personnels EN (IDE, secrétaire ???) Rencontre avec enseignants, directeur pour le suivi et accompagnement dans cadre réussite scolaire Stat pour épidémiologie</p>	<p>DEPISTAGES OBLIGATOIRES 12eme année</p> <p>Carnet de santé avec accord des parents. Ce dépistage comprend : Une analyse ATCD (maladie chronique, handicap) à partir du carnet santé donné par les parents qui peuvent être présents ; Entretien avec enfant sur conditions vie, sa santé perçue, ses difficultés perçues, son développement pubertaire. Recueil Info auprès parents et équipe éducative Vaccins Poids, taille et IMC Evaluation de la situation clinique Audition Vision Hygiène buccodentaire (brossage des dents)</p> <p>Conseils à enfant Transmissions de l'ex aux parents avec recommandations et conseils Si besoin courrier au MT Mise a dispo des données aux personnels EN (IDE, secrétaire ???) Rencontre avec enseignants, direction pour le suivi et accompagnement dans cadre réussite scolaire Stat pour épidémiologie</p>
<p>CIRCULAIRE N° 2015-118 (médecins) et 2015-119 (infirmières) du 10-11-2015</p>	<p>MISSIONS DES MEDECINS Contribuent à la réussite des élèves Participent a accueil et accompagnement de chaque élèvenotamment santé physique et psychique en apportant leur expertise diagnostique le plus précocement possible Chargés d'action de prévention individuelle et collective et promotion de la santé d sets 1^{er} et 2eme degré. Porte une attention et un suivi attentifs aux élèves écoles et collèges de l'Educ prioritaire et REP+ A- <u>Suivi individualisé des élèves</u> : VM pour mettre en place des actes de prévention.</p>	<p>MSSIONS DES INFIRMIERES Priorités EPLE avec internat, les ETS avec SEP et techno, SEGPA, ULIS, EREA. Ecoles et EPLE du réseau Educ prioritaire REP+, ULIS handicap, zones rurales Contribuent à la réussite des élèves et des étudiants Permet de détecter difficultés entravant leur scolarité. Participe accueil et accompagnement en fonction de ses besoins spécifiques liés à sa santé physique et psychique. <u>Suivi individualisé des élèves</u> : <u>Accueil et accompagnement</u> : Cs IDE Accueille pour quelques motifs que ce soit (relationnel, psycho) quand incidence sur santé, scolarité</p>

	<p><u>Bilan de la 6eme année</u> : continuité avec la PMI, repérage précoce des difficultés entrée dans les apprentissages</p> <p><u>Visite médicale préalable à affectation des mineurs aux travaux réglementés</u></p> <p>Santé au travail = réussite au LP = évaluation santé du jeune</p> <p>Avis médical d'aptitude chaque année</p> <p>Entretien avec élève</p> <p>Examen clinique circonstancié</p> <p>Carnet de santé + dossier médical scolaire+ questionnaire médical renseigné par famille.</p> <p>En collaboration avec chef ETS et Chef des travaux</p> <p><u>Elèves à besoins particuliers :</u></p> <p><u>Troubles de la santé : le PAI</u></p> <p>A la demande OU en accord avec la famille,</p> <p>Organisé par le directeur école ou CE</p> <p>Avec le concours du médecin scolaire qui fait le lien entre famille, prof de santé qui suivent l'eft, l'équipe éduc, pour élaboration d'un protocole soins, d'urgence ou aménagements.</p> <p><u>Situation de handicap : PPS</u></p> <p>Le médecin est membre de l'équipe de suivi scolarisation, il suit l'élève régulièrement et donne son avis lors de l'orientation, la mise en œuvre formation milieu prof, l'aménagement des examens et concours, lors de difficultés à inclusion</p> <p><u>Troubles des apprentissages</u></p> <p>Participe avec le med qui suit eft au constat des troubles apprentissages :</p> <p>Soit à issue de son examen, soit à partir des bilans psycho et paramédicaux (orthophonie, ...)</p> <p>il donne son avis sur mise en place PAP il peut être associé à élaboration du PAP par le directeur école ou CE</p> <p><u>Situations préoccupantes :</u></p> <p><u>Examen à la demande</u></p> <p>De l'équipe éducative, famille, élève.</p> <p>Pour difficultés scolaires ou pbs comportements</p> <p>Expertise, suivi, accompagnement, orientation vers soins appropriés</p> <p>Lien entre élève, famille, soignants, équipe éducative pour permettre adaptation scolarité</p> <p>Apporte son analyse spécifique lors bilan 12eme année.</p> <p><u>Participation protection enfance</u></p> <p>Evaluation médicale de la situation d'un mineur quand sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou risque de l'être</p> <p>Ou que conditions de son éducation ou son DVP physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou risque de l'être.</p> <p>Si compromis ou menacé : signalement ou informations préoccupantes.</p>	<p>Met en place des Cs indiv en E Santé : éducativité, sexualité, contraception, conduites addictives, conduites à risques, éducation nutritionnelle, sommeil, hygiène de vie, relation d'aide.</p> <p>Donne info contraception, délivre contra d'urgence, renouvelle prescription moins 1an de contraception.</p> <p><u>Dépistage infirmier :</u></p> <p>Dépistage obligatoire auprès des élèves et assure le suivi nécessaire si besoin.</p> <p><u>le suivi infirmier :</u></p> <p>organise Cs IDE, suivi état de santé des élèves du 1^{er} et 2d degré en complément des VM et dépistages obligatoires en vue de repérer pb santé ou élèves fragilisés. Dans le cadre d'action de prévention et d'éducation en matière d'hygiène et de santé individuelle et collective. Favoriser collaboration IDE, médecins, enseignants CPE, AS, COP, familles, autres prof de santé.</p> <p>Utilisation appli informatique (sagesse)</p> <p>Assure suivi élève en fonction des besoins santé</p> <p>Favorise accès aux soins (orthophonie, psy, consul spé..)</p> <p>En fonction besoins Cs IDE pour certains élèves en enseig PROF et TECHNO, EREA, SEGPA, ULIS, CLIS, répond à la demande élèves, équipe éducative et signale au médecin les besoins en exam médical personnalisé.</p> <p><u>Suivi élèves signalés par membres équipe éduc</u></p> <p>Assure suivi, accompagnement individuel, les actes infirmiers de dépistage à la recherche d'un pb de santé lors difficultés scol ou pb comportement. En priorité absentéisme, pb discipline, pb comportement, retard scolaire. Suivi en lien avec la communauté éducative.</p> <p><u>Suivi élèves REP et zones rurales</u></p> <p>L'IDE, en lien étroit avec les membres de communauté éducative, doit être vigilant afin que les élèves puissent accéder aux soins et bénéficier d'un suivi attentif.</p> <p><u>Suivi des pb de santé complexes et chroniques et élèves à besoins particuliers</u></p> <p>PPS : IDE est attentif au vécu de l'élève et son bien-être, il contribue à analyse des besoins particuliers, aux conditions de réalisation de l'intégration avec l'ensemble équipe éducative. Participe à la mise en œuvre du protocole des soins, des aides techniques et des aménagements nécessaires.</p> <p>PAI : afin d'aider à la scolarisation, IDE participe à la mise en œuvre du protocole des soins et d'urgence du PAI.</p> <p><u>Protection de l'enfance</u></p> <p>En lien avec équipe éduc et pédagogique, IDE participe à la politique de protection de l'enfance et agit pour assurer protection de l'élève.</p> <p>IDE dépositaire d'info ou observation, elle met en œuvre les mesures : signalement et ou IP ;</p>
--	---	--

	<p><u>B- Education a la santé</u> Participation au CESC Apporte son analyse spécifique des besoins et demandes des élèves et de la communauté scolaire. Apporte son concours à tout ce qui peut améliorer la qualité de vie des élèves au cours de leur scolarité (locaux scolaires : bruit, éclairage, mobilier ; installations sanitaires, restauration collective, ateliers, Référent en matière de formation initiale et continue des personnels (formation des personnels au sein des ESPE, dans le PAF) Expert en santé publique. Participe au recueil de données de la santé, participe aux études épidémiologiques</p> <p>Actions spécifiques lors de la survenue de maladies transmissibles : en lien avec le CE et avec la collaboration IDE, il s'assure de l'info des élèves, des familles, des personnels et la mise en place des actions nécessaires.</p> <p>Actions spécifiques lors de la survenue d'événements grave ds la communauté scolaire : il participe à analyse situation avec CE et le cas échéant IDE, l'AS, la psy scol, le COP afin d'arrêter modalités aide et soutien. La cellule urgence CUMP peut être sollicitée. Il participe au suivi des conséquences au plan indivi et collectif.</p>	<p>le travail en réseau est primordial : AS et médecin.</p> <p><u>Promotion de la santé</u> Fait partie du champ professionnel IDE, vise à la mise en place de conditions favorables à la santé et au bien-être des élèves afin de favoriser la réussite scolaire. Collabore au CESC en apportant son expertise ds la définition des projets, la planification et évaluations des actions. Ds parcours édu de santé elle conseille le chef d'ets, elle apporte expertise sur educ nutritionnelle ; acti physique, educ sexualité, prévention conduites à risques (conduites addictives, souf psy, prévention violence et harcèlement, gestes de 1^{er} secours.</p> <p><u>Education à la santé</u> Rendre l'élève responsable, autonome et acteur et venr en aide aux élèves en mal-être. IDE apporte son soutien lors eval des besoins et demandes educ santé Participe avec équipe educ à conception dvp actions, collabore aux choix actions Accompagne les enseignants, en tant que pers ressource Apporte des info et méthodes Mise en commun des compétences de l'ensemble des partenaires. Contribution spécifique ... Elaboration volet santé du projet établissement.</p> <p><u>Formation</u> Participe formation initiale et continue de l'ensemble des personnels de EN Expertise technique pour la formation des personnels pour mise en œuvre du protocole de soins et d'urgence Encadrement d'étudiants IFSI</p> <p><u>Observation et surveillance épidémiologique</u> Recueille et exploite des données pour dégager les besoins spécifiques de la population de l'établissement et proposer des actions.</p> <p><u>ACTIVITES SPECIFIQUES</u> <u>Organisation des soins et des urgences</u> Cadre de référence pour mettre en place une orga pour répondre au mieux, aux besoins des élèves en matière de santé et sécurité. Le CE s'appuie sur avis technique de l'IDE Elle enregistre les actes infirmiers ds sagesse Elle a accès aux ordonnances et certif vaccins Pour les AT, elle assure les liaisons nécessités par état santé, enregistre données ds sagesse, sans gérer, ni liquider les dossiers.</p> <p><u>Gestion des évènements traumatiques</u> IDE sous la responsabilité du CE, analyse la situation, participe à ces cellules d'écoute et de soutien et assure avec l'équipe éducative le suivi des conséquences au plan indiv et collectif</p>
--	--	---

		<p><u>Les maladies transmissibles en milieu scol</u> Sur avis du med scol, collabore à la mise en place des mesures prophylactiques de protection individuelle ou collective. Ide se tient disponible pour toute info auprès des enseignants et parents d'élèves.</p>
		<p>CONTEXTE INSTITUTIONNEL L'Ide est membre de la communauté éducative Elle apporte conseil au CE Entretien contact régulier avec membres communauté éducative Participe au CA si élue ou si question santé Participe au conseil école si question santé Contribue à élaboration projet école ou ETS Participe aux réunions et travaux du CESC Expert au CHS Le CE met a dispo des locaux de nature à respecter la confidentialité des entretiens et la protection du secret professionnel ainsi que le matériel adapté à ses missions pour les soins, les dépistages infirmiers et les enquêtes épidémio (matériel informatiques et accès banque de données)</p>
		<p>ICTD Autorité du DASEN Met en œuvre, en concertation avec ICTR les orientations définies par le recteur : Elabore et met en œuvre des programmes d'actions en matière de santé. Organise l'accompagnement prof des stagiaires = tutorat Contribue à la formation des IDE</p>
		<p>ICTR Anime, coordonne et rend compte de l'activité des IDE Organise le tutorat des stagiaires avec ICTD Rédige un rapport rendant compte de l'acti des IDE Effectue la synthèse du recueil des données selon les modalités définies par la DGES </p>